

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE



**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11  
EN FONCTION : 11  
PRESENTS : 7  
VOTANTS : 9  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 17 avril 2026

Présents : Bernard MICHEL, Florence DEUIL, Thierry JOUANNY, Michèle LANGARET, Bernard GARCIN, Emilien MENGUAL, Arnaud FIRMONT,

Absents et représentés : Stéphanie PINATEL (pouvoir à Bernard MICHEL), Eliane GIRAUD (pouvoir à Thierry JOUANNY)

Absents et non représentés : Jean-Michel GONON, Maylys VENERA

Emilien MENGUAL a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 2026/30 : Subvention aux associations et sportifs de haut niveau**

Vu le code général des collectivités locale, notamment l'article L2121-29,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les demandes de subventions déposées par les associations :

| Associations                                 | Proposition de subvention |
|--|---------------------------|
| La maison des Marmottons                     | 1 500€                    |
| Festival des randonnées musicales du Ferrand | 500€                      |

En outre, il informe l'assemblée que deux jeunes sportifs habitants la commune l'ont sollicité pour bénéficier d'une aide financière pour la pratique de leur discipline à haut niveau. Les deux sportifs performant en snowboard au sein du ski club des Deux Alpes et sont inscrits sur la liste sportifs Collectifs nationaux du ministère des Sports :

| Sportif       | Proposition de subvention |
|---------------|---------------------------|
| ULIANA Margot | 2 000€                    |
| FAIVRE Elouan | 2 000€                    |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** l'octroi des subventions aux associations et sportifs de haut niveau pour les montants susvisés.

**DIT** que ces subventions seront versées au titre de 2026.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'attribution desdites subventions.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture : **28 AVR. 2026**  
Date de publication :